

Musique

130 établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} juillet 2024

Présents sur l'ensemble du territoire, 3 établissements publics nationaux¹ et 127 établissements labellisés par le ministère de la Culture contribuent à la création et à la diffusion de la musique : 15 orchestres permanents labellisés, 6 opéras nationaux en région, 5 théâtres lyriques d'intérêt national, 8 centres nationaux de création musicale (CNCM) et 93 scènes de musiques actuelles (Smac) (carte 1).

Au cours de la saison 2022-2023, les établissements publics nationaux ont proposé un nombre de spectacles et un nombre de représentations équivalents à ceux de la saison précédente mais encore inférieurs à ceux de la saison 2018-2019 (346 spectacles contre 402 et 834 représentations contre 1 032). Le nombre de spectateurs augmente de 7 % par rapport à celui de la saison précédente pour atteindre 1,3 million en 2022-2023, un chiffre inférieur à celui de la saison 2018-2019 mais supérieur à la moyenne de 2014 à 2019 (tableau 1).

En 2022, l'activité des scènes de musiques actuelles, des opéras nationaux en région et des théâtres lyriques d'intérêt national est en hausse. Le nombre de spectacles s'élève à 10 850 (soit + 88 % par rapport à 2021), le nombre de représentations augmente de 70 % et le nombre de spectateurs, de 111 %. Le public des Smac retrouve presque son niveau de 2019 avec une augmentation de 128 % du nombre de spectateurs entre 2021 et 2022. Dans les opéras, 884 000 spectateurs ont été accueillis en 2022, soit 39 % de plus qu'en 2019 (tableau 2). Cette évolution de la fréquentation des opéras doit notamment tenir compte de la labellisation de l'Opéra national du Capitole en 2021.

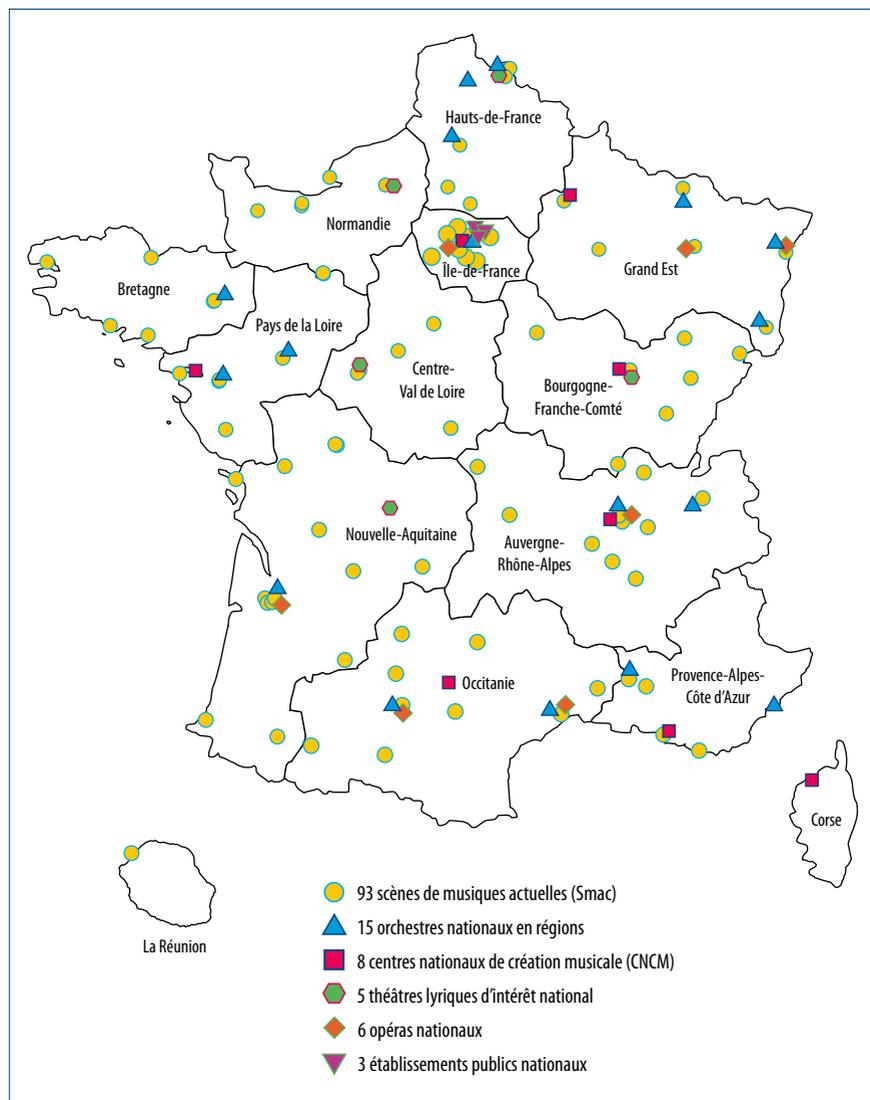
Un soutien aux ensembles musicaux qui continue d'augmenter en 2023

La création dans le domaine de la musique et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à 2, 3 ou 4 ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Cette réforme a été accompagnée d'un budget supplémentaire de 2,93 millions d'euros (1,53 M€ en 2021 et 1,04 M€ en 2022) pour mieux accompagner les ensembles musicaux, ce qui explique les évolutions notables sur les dernières années.

1. Les trois établissements publics nationaux sont l'Opéra national de Paris, l'Opéra-Comique et la Philharmonie de Paris.

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux ensembles musicaux s'élèvent à 19,3 millions d'euros en 2023. 457 aides ont été attribuées, dont 186 aides aux projets (ce qui représente 41 % des bénéficiaires) et 271 conventionnements (graphique 1).

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} juillet 2024



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 1 – Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saisons 2016-2017 à 2022-2023

En unités et %

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Variation entre 2022-2023 et 2021-2022 (%)
Nombre de spectacles	376	382	402	239	98	346	346	0
Opéra national de Paris	35	35	37	17	7	33	32	-3
Opéra-Comique	23	27	19	9	14	21	25	19
Cité de la Musique								
Philharmonie de Paris	318	320	346	213	77	292	289	-1
Nombre de représentations	966	922	1 032	507	237	839	834	-1
Opéra national de Paris	501	480	513	209	106	364	336	-8
Opéra-Comique	93	86	78	46	33	86	124	44
Cité de la Musique								
Philharmonie de Paris	372	356	441	252	98	389	374	-4
Nombre de spectateurs	1 314 047	1 246 519	1 488 171	708 777	189 524	1 211 715	1 299 148	7
Opéra national de Paris	856 333	811 532	875 439	357 133	94 504	712 430	798 193	12
Opéra-Comique	58 219	52 386	46 972	15 305	19 956	51 859	58 046	12
Cité de la Musique								
Philharmonie de Paris	399 495	382 601	565 760	336 339	75 064	447 426	442 909	-1

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Tableau 2 – Activité des structures labellisées musique en 2019-2022

En unités et %

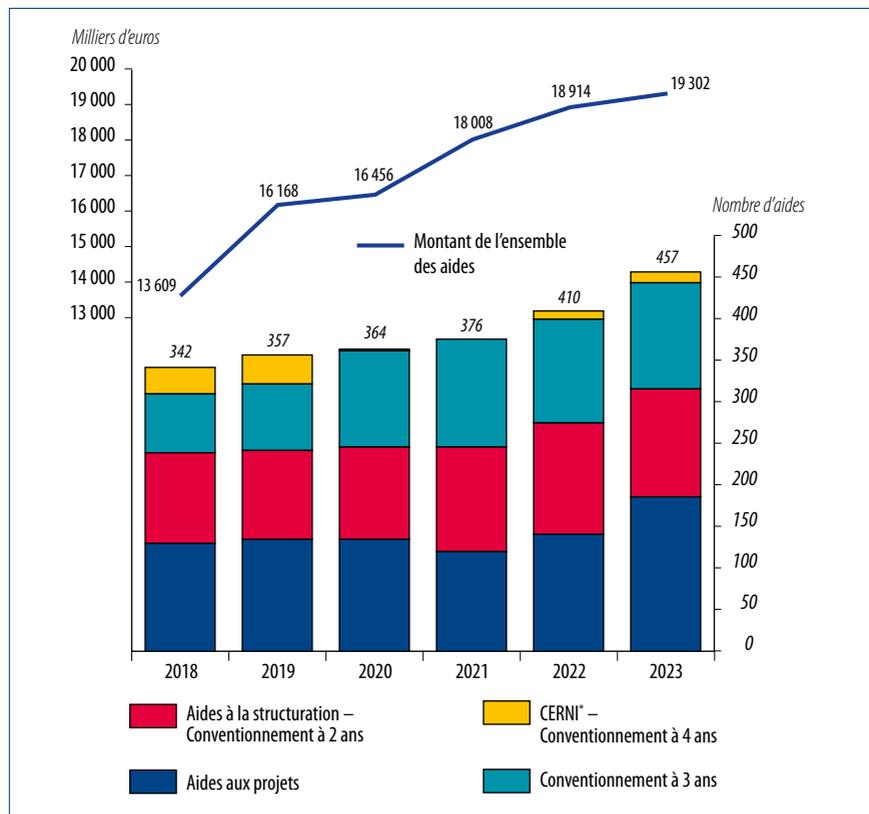
	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (%)
Nombre de spectacles	11 000	3 929	5 773	10 852	88
Scènes de musiques actuelles (Smac)*	10 541	3 695	5 314	10 008	88
Opéras	459	234	459	844	84
Nombre total de représentations	8 185	3 211	4 630	7 879	70
Scènes de musiques actuelles (Smac)	5 986	2 112	3 645	6 097	67
<i>Dont hors les murs</i>	1 043	431	908	960	6
Opéras	1 156	668	985	1 782	81
Nombre de spectateurs	2 246 136	732 821	1 145 721	2 419 070	111
Scènes de musiques actuelles (Smac)	1 609 766	488 487	674 046	1 535 206	128
Opéras	636 370	244 334	471 675	883 864	87

Données récoltées auprès des Smac (88 en 2019, 90 en 2020, 88 en 2021, 92 en 2022), 6 opéras en région et 4 théâtres lyriques d'intérêt national.

* Pour les Smac, le nombre de spectacles totalise le nombre de groupes, formations et artistes solos diffusés sur le total des dates programmées dans l'année, dans et hors les murs. Le nombre de représentations correspond au nombre total de dates diffusées dans et hors les murs. Une même représentation pouvant contenir plusieurs concerts d'artistes différents.

Source : ROF pour les opéras, Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2024

Graphique 1 – Aides aux ensembles musicaux, 2018-2023



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2024